
Usages politiques du dopage sportif : de l'entreprise morale aux questions de santé publique ?

Jean-Pierre ESCRIVA

Docteur en sociologie

ATER, UFR STAPS de Besançon,

Équipe de recherche « Valeurs, argent et sentiments moraux »,
Laboratoire de changement social, Université de Paris VII.

Email : jp.escriva@wanadoo.fr

Résumé — Le dopage est l'objet d'une action politique et législative de la part de l'État français. Mais au-delà de l'évolution, on s'interroge ici sur les multiples déterminants de la situation trop vite réduits à des enjeux économiques. Une approche sociohistorique soumet à l'interrogation les catégories de perception et de pensée du problème en cherchant à comprendre comment l'institution sportive pourrait être à l'origine des hésitations politiques entre morale et questions de santé. Aux obstacles sociaux à la connaissance de l'objet liés aux présupposés s'ajoutent des difficultés théoriques liées aux processus à l'œuvre. En définitive, on se demande si des intérêts, fussent-ils nobles, ne masquent pas la préservation d'un modèle dont les contraintes structurales font probablement des addictions sportives avec ou sans drogue la norme du haut niveau.

Abstract — Doping is the subject of political and legislative action by the French state. However, beyond the evolution, multiple determinants of the situation, which are too hastily reduced to economic issues, come into question. A socio-historical approach submits the problem's perception and thought categories for review by seeking to understand how the sports

institution could be at the origin of the political hesitations between morals and health issues. To the social obstacles to knowledge of the subject related to presuppositions are added theoretical difficulties related to the processes at work. Ultimately, the issue is raised as to whether some of the interests, albeit noble, do not mask the preservation of a model whose structural constraints probably add up to sports addictions, with or without drugs, which is the high-level standard.

Mots clés — Addiction – Dopage – Motivation – Institutionnalisation – Norme– Politique – Pouvoirs publics – Représentation – Sociologie.

Si une nouvelle législation et « un nouveau dispositif d'institutions et d'agents chargés de faire appliquer celle-ci » traduisent bien la réussite d'une « croisade morale » (Becker, 1985, p. 179), la loi française du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé et à la lutte contre le dopage et ses dispositifs connexes sont sans doute significatifs d'une évolution des normes et des connaissances en matière de dopage. D'autant plus que depuis « l'affaire Festina » du Tour de France 1998, les batailles politiques ont été menées sous les projecteurs médiatiques, en faisant par ailleurs appel à diverses expertises scientifiques (CNRS, 1998 ; Aquatias, 1999). Lors d'un discours représentatif de beaucoup d'autres en faveur du projet de loi, la ministre de la Jeunesse et des Sports déclarera : « Nous connaissons les raisons qui conduisent au dopage : c'est la surenchère d'intérêts commerciaux dans les sports les plus médiatiques... [...] surenchère qui fonctionne comme un modèle à tous les niveaux de pratique ; c'est la course infernale aux résultats, à l'argent, qui aboutit à des calendriers sportifs démentiels, à des surcharges d'entraînement, à des temps de récupération de plus en plus écourtés » (Assemblée nationale, 1998).

Au-delà de ces mesures et de ce discours politique qui laissent à penser que le dopage est un « problème nouveau », une *approche sociologique* impose de soumettre à l'interrogation les *catégories de perception et de pensée* du phénomène social¹ (Champagne, Lenoir, Merllié, Pinto, 1990). Affirmer en effet que les causes se résument à des « intérêts commerciaux » risque d'unifier des pratiques aux déterminants hétérogènes à la rencontre de structures et de sujets historiques : connaît-on si bien les motivations sportives et extrasportives des pratiquants pour pouvoir être aussi catégorique ? Invoquer en outre un

1 Rappelons qu'aujourd'hui une représentation de la sociologie tend à se propager qui fait du sociologue un expert en « problèmes sociaux » ou en « faits de société » alors que son objet de recherche consiste d'abord à analyser le processus par lequel ceux-ci se construisent et s'institutionnalisent.

facteur exogène unique conduit à adhérer sans réserve à l'*idéologie* d'un sport pervers par l'argent qui sous-tend un *idéal de pureté* de l'institution sportive. Et n'est-ce pas en fonction de ce type de *présupposé* que l'on peut taxer un sportif dopé de *déviant* alors que l'identification du dopage n'est pas simple et que, le cas échéant, un recours répandu à cette pratique dans le sport de haut niveau nécessiterait de questionner la *norme* même ?

Un problème renouvelé

L'étude rigoureuse du sport rencontre une nébuleuse de *pratiques* et de *discours* articulés à une *institution*. Ainsi le Tour de France est une organisation matérielle et humaine, un tissu serré de pratiques et de discours (Eco, 1985) qui valorisent ou taisent celles-ci, imbriqués dans une institution équivoque, présente-absente (Lourau, 1970) elle-même dialectiquement unie à la société. En 1998, par une réaction en chaîne, le problème pratique du dopage a provoqué une logorrhée médiatique, fait douter les sponsors, interrogé l'État à propos du « modèle sportif » et peut-être donné l'alerte sur des questions de santé. Afin de porter un regard sur l'ensemble, on doit d'abord *historiciser* pour *relativiser* et éviter les fausses continuités historiques peu soucieuses des *dynamiques de sens* spécifiques sans lesquelles il n'y aurait pas même d'histoire² (Laure, 1995). Trois grandes périodes et différentes formes de dopage se distinguent dans le *sport moderne*.

Avant les premières lois de 1965 en France et en Belgique, le « dopage » fait partie du système sportif. Néanmoins, en n'oubliant pas ce trait, un regard rétrospectif révèle que ces pratiques suivent de près l'institutionnalisation du sport moderne dans l'Angleterre victorienne. Le cycliste gallois Arthur Lindon mourra en 1896, deux mois après Bordeaux-Paris, des suites d'un cocktail d'opiacés utilisés alors dans les sports d'endurance. Et dans la France des années trente où le sport devient le second média de masse après le cinéma, on peut émettre l'hypothèse d'une première forme de *dopage d'intérêt économique* d'après les origines sociales des professionnels du football, du cyclisme ou du rugby qui donnent l'occasion à de jeunes ouvriers d'échapper à la production (Dubief, 1976). Cette première période où le contrôle de l'État n'inquiète guère l'institution sportive, comprendra tout de même les prémices de la seconde avec l'expérience des États fascistes préoccupés par le dressage des corps et les *profits symboliques* des victoires : les athlètes allemands utiliseront les

2 Travers fréquent de travaux sur le dopage aux conclusions du type : « Le dopage est un phénomène social qui existe depuis la nuit des temps ».

amphétamines lors des JO de Berlin 36, avant même leur emploi massif par les soldats de la Seconde Guerre mondiale. Cet usage est sans doute une des premières formes de *dopage d'intérêt politique* et *collectif* qui caractérisera la seconde période de la guerre froide où la bipolarité politique Est-Ouest fera du sport un enjeu de concurrence idéologique majeur, la domination sportive étant censée confirmer la domination d'un pôle sur l'autre. La troisième période dont nous ne sommes pas sortis débute dans les années quatre-vingt avec une montée en puissance de l'institution sportive précisée plus avant. Elle correspond à l'abandon officiel du statut d'amateur (1981) par le mouvement olympique qui cède le pas à un athlète libéral dans un univers hypermédiatisé et conduit à penser que se développe alors un *dopage d'intérêt narcissique*.

Cette trop rapide périodisation rappelle tout de même que le problème n'est pas nouveau sans être cependant intemporel : ses formes évoluent et peuvent très bien coexister malgré des tendances dominantes. Rien ne permet d'affirmer que l'usage politique du sport a disparu puisque les élus n'ont jamais cessé d'être attentifs aux médailles locales ou nationales. Le dopage d'intérêt économique est une réalité, mais on ne peut s'en tenir à une causalité univoque quand le prestige national exerce encore son influence. Une championne d'aviron – sport où l'argent est négligeable – justifie ainsi une part des lourds sacrifices consentis au cours de son adolescence : « Je me couchais à neuf heures et je rêvais du survêtement de l'équipe de France » (Escriva, 2000). De même quand l'attrait médiatique nourrit de fortes motivations narcissiques dans un monde où l'individu est sommé de prouver sa valeur par des *actes*, quels qu'ils soient, aux dépens de sa culpabilité³ (Enriquez, 1997). D'autre part, sans l'évolution de la recherche, il n'aurait pas été possible de passer de formes artisanales de dopage à un emploi « scientifique », amorcé lors de la guerre froide et à présent alimenté par les biotechnologies (Dine, *op. cit.*). Dans ce contexte où, de manière alarmante, des enfants et adolescents toujours plus nombreux ont recours aux substances dopantes (Bilard, 2000), les motivations sportives entrent sans doute en synergie avec des problématiques plus personnelles et des incitations plus globales.

La métamorphose de l'institution sportive

Le seuil franchi par l'institution sportive d'un point de vue organisationnel aide à comprendre les déterminants de la situation. Entre une genèse institutionnelle

3 L'évolution d'une société de la culpabilité à une société de la honte qui permet, dans les affaires comme dans le sport, d'aller contre la morale commune est analysée.

fulgurante au XIX^e, mais au bénéfice de la bourgeoisie, et les développements actuels résultant de la diffusion progressive aux masses de sports comme pratiques et surtout comme *spectacles*, des rapports de pouvoir et des structures se sont modifiés. Au cours des deux dernières décennies en Europe, en retard sur les États-Unis, l'organisation sportive s'est constituée en *macrosystème sportif*, concept marquant sa nouvelle dimension fondée sur une conjonction originale de deux phénomènes isolés dans l'histoire : des réseaux de flux et un agencement de la puissance (Gras, 1993). Parmi ces infrastructures de notre modernité (transports, énergies, médias, etc.), le sport n'est qu'un exemple de notre perte de pouvoir face à des ensembles gigantesques dont l'immatérialité apparente masque les effets de dépendance. Il n'existe plus de production de performances sportives en dehors de ce macro-système. La transformation des soins médicaux en dopages y devient un rouage de la mise en dépendance en cascade des agents, où la temporalité du sujet s'évanouit au profit d'un temps *réifié* (Gabel, 1962) et d'un corps-machine afin de répondre à la *rationalité instrumentale* du tout. En négatif, tous les moyens employés afin de *ne pas pouvoir se reposer* apparaissent comme une définition possible du dopage allant bien au-delà de substances qui font l'attention des contrôles.

Ces effets pathogènes seraient cependant moins probables si n'existait une *légitimation idéologique* à l'origine de l'*adhésion* qui va s'opérer, en France notamment, grâce à un certain nombre d'agents. Des intellectuels, d'une part, vont renforcer l'*instance symbolique* de l'institution⁴ (Enriquez, 1972) en se répandant dans les médias autour de la Coupe du Monde de football 1998, à l'aide de tous les poncifs sur le sport, pendant que l'institution scolaire, d'autre part, renforcera le *système culturel* de l'institution sportive en consacrant le sport comme un moyen d'éducation et, par la voix même du ministre de l'Éducation nationale, les champions sportifs comme un moyen de pallier à l'ennui des élèves (Allègre, 1999).

Enfin l'institution sportive est entrée en synergie avec l'entreprise, autre institution majeure des années quatre-vingt. Leur lexique commun (adaptabilité, dégraissage, rentabilité, performance, etc.), qui façonne nos perceptions et nos présupposés, au principe duquel on trouve l'*urgence* et le *stress*, et leurs effets délétères sur la santé, compensés par un recours aux psychotropes (Haut Comité de la Santé publique, 1994), révèlent leur proximité qui se traduit dans une *idéologie commune de l'excellence sans faille*, l'une des versions étant

4 Nous considérons qu'une institution est composée de trois instances : culturelle, symbolique et imaginaire, alimentées par des pratiques et des discours plus ou moins contradictoires.

simplement plus festive que l'autre. Mais l'influence d'une institution sur nos cadres de pensée est une difficulté de taille mise en exergue par Mary Douglas qui écrit : « La plus grande réussite de la pensée institutionnelle est de rendre nos institutions complètement invisibles. » (Douglas, 1999).

Les représentations sociales du dopage

L'évolution des arguments contre le dopage (Louveau, 1995) est significative des représentations du phénomène : à partir de la loi de 1965 le risque pour la santé est d'abord invoqué, même si dans les années soixante-dix, le thème de l'inefficacité du dopage apparaît, jusqu'aux années quatre-vingt où l'argument éthique domine en se mêlant à des questions de santé. La dernière loi française comprend dès le titre le terme de *santé* et laisse supposer que la représentation repose à nouveau sur celle-ci, alors qu'une analyse serrée de l'ensemble des débats parlementaires qui ont précédé l'adoption finale du projet permet d'en douter. Le problème de la santé est loin d'être prépondérant dans les propos des divers groupes parlementaires en regard du consensus massif autour du *modèle* que le sport doit rester pour les jeunes : *Démocratie libérale* affirme, par exemple, qu'il se battra aux côtés de la ministre afin que le sport reste « porteur de valeurs, d'une éthique » pendant que le groupe *socialiste* enjoint à « légiférer pour éviter que ne s'installe la contagion du doute et que ne se brise l'éthique du sport » (Assemblée nationale, 1998). La pensée de l'institution, ses idéologies et ses présupposés sous-tendent donc l'ensemble de ces discours.

L'action politique menée depuis 1998 oscille d'ailleurs entre combat éthique et lutte pour la santé des sportifs. Certes, un pas a été franchi par la loi, mais aussi par « les affaires », puisque personne n'ose plus nier en bloc. L'hésitation est néanmoins manifeste dans les contradictions d'une loi dont l'injonction thérapeutique initialement prévue a été supprimée au risque de se focaliser sur la répression et de freiner la prévention et les soins. D'un côté, des consultations anonymes dans des « antennes médicales » sont offertes, tout en exigeant de l'autre un signalement des « signes évoquant une pratique de dopage » qui viole le secret médical. Les élus sont enclins à parler de sportifs dopés, mais ne semblent pas prêts à admettre des sportifs « toxicomanes » et un modèle qui serait peut-être faussé dès l'origine. Enfin, ces représentations légitimes des plus hautes sphères de l'État, dont le *discours autorisé* fait *autorité* (Bourdieu, 1982), peuvent entrer en concurrence avec des représentations sociales encore diffuses mais néanmoins réelles où le dopage pourrait être

toléré, comme l'atteste la défense par le public de sportifs inquiétés par la loi⁵, voire clairement admis sous la forme d'un « accompagnement biologique ».

Un problème social mal connu

Difficultés liées aux présupposés

Les problèmes sociaux sont toujours le produit de catégories (immigré, SDF, pornographe, troisième âge, toxicomane, etc.) qui n'ont rien de naturel bien qu'elles finissent par être perçues comme telles. En les caractérisant de *prénotions*, Émile Durkheim précisait combien nous y tenions, tant elles s'ajustent à nos pratiques dont elles sont le produit (Durkheim, 1988). La catégorie de « dopé » n'échappe pas à cette règle de préconstruction oubliée et peut devenir un *présupposé* de l'argumentation en se conjuguant à ceux que véhiculent les idéologies sportives : il s'opère alors un bouclage puissant avec les idéaux de pureté du sport, de santé ou de justice. La loi confirme le tout par une catégorie abstraite que devront remplir les agents chargés d'appliquer les normes. Or le point de départ de l'analyse ne peut pas être le rapport norme/transgression *a priori* car c'est précisément ce point qui doit être problématique (Becker, 1985, *op. cit.*, p. 204). En sport, l'étiquette de « tricheur » résulte d'une lutte pour s'imposer, lutte dans laquelle les catégories de l'État français tendent à corroborer celles de l'institution sportive.

Les présupposés sont de surcroît renforcés par le manque de statistiques sur des pratiques réprimées et donc occultées. On doit cependant relever qu'une des seules études indépendantes qui démontre l'aggravation de la *mortalité* chez des sportifs de haut niveau (De Mondenard, 1998) n'a pas été officiellement exploitée, pas plus que certains résultats alarmants des expertises commanditées qui émettaient de fortes probabilités de dépendance aux produits dopants (Rieu, *op. cit.*). Éléments qui auraient permis de questionner la norme et, par voie de conséquence, le modèle sportif lui-même. En définitive, la représentation sociale du dopage a fait écran à un autre niveau de problématique : un « problème social » est d'abord un problème à reposer.

5 De nombreux spectateurs du Tour de France 1998 ont par exemple pris la défense des coureurs accusés en agitant sur le bord des routes des banderoles aux slogans explicites : « Laissez-les tranquilles ».

Difficultés liées aux processus hétérogènes

Au problème social et à sa clandestinité, s'ajoutent des obstacles théoriques à l'approche scientifique, parce que le dopage pose le problème du *corps* aux frontières de l'*objectivité* et de la *subjectivité* de l'humain, de la technoscience, de l'économie libérale et des imaginaires de la performance. Face à la nature retorse de cet objet d'étude, une *sociologie clinique*, qui tente de faire coïncider l'analyse objective classique d'une institution avec ses incidences subjectives (De Gaulejac, Roy, 1993 ; Escriva, 2000), nous a semblé plus adéquate pour démêler les nœuds complexes entre les déterminants sociaux et les déterminants psychiques de *conduites de dépendances au carrefour de processus hétérogènes*. Carrefour situé entre le macrosystème sportif, d'une part, un sujet et les gains ambigus procurés par son investissement sportif, d'autre part, en particulier sur le plan narcissique, avec le risque de n'incarner que le désir des autres, et enfin, l'institution sportive elle-même, par le truchement de son *instance imaginaire* articulée aux fonctions psychiques et psychosociales de l'idéologie, avec ici le danger de substitution de l'imaginaire de l'institution à celui du sujet.

Un triple problème de frontière – valable pour d'autres champs théoriques – se pose alors à la sociologie. En premier lieu, les difficultés encouragent à décloisonner au risque de heurter les attachements aux prés carrés disciplinaires. Le sport, et en particulier le dopage, nécessitent une *analyse dialectique* de processus hétérogènes articulés mais en *autonomie relative* (Pagès, 1993) et soulignent un « irréductible social » et un « irréductible psychique » (De Gaulejac, 1983). Un tel projet de recherche pose un dilemme rappelé par Pierre Bourdieu (« Est-ce qu'il vaut mieux étudier extensivement l'ensemble des éléments pertinents de l'objet construit ou bien étudier intensivement un fragment limité de cet ensemble qui est dépourvu de justification scientifique ? ») à propos duquel le choix le plus approuvé socialement est le second, « au nom d'une idée naïvement positiviste de la précision et du « sérieux » » (Bourdieu, Wacquant, 1992). Ensuite les frontières sont inquiétées au niveau de la « neutralité » du savant. L'aspect mortifère du dopage accentue les difficultés épistémologiques ordinaires déjà connues de ceux qui s'intéressent de près à la mort (Thomas, 2000) et prouve que le chercheur ne peut déroger aux questions de *valeur* et de *sens*. L'axiologie gagne à être élucidée et énoncée au lieu de la laisser opérer en silence. En dernier lieu, la question de l'usage même des sciences sociales se pose : usage confidentiel dans un cercle d'initiés, « savoir d'expert réservé aux experts », légitimation de projets politiques, ou savoirs aux intérêts du plus grand nombre⁶ (Brohm, 1994 ; Bourdieu, 2001) ?

6 Problématique ancienne et récurrente.

Les enjeux aujourd'hui

L'actualité du problème

Dans la mesure où une construction sociale fonde les représentations sociales d'un problème comme le dopage et son actualité, les intérêts les plus nobles viennent d'abord à l'esprit : retour à la justice et à l'égalité des chances dans le système sportif, si tant est que ce fut un jour le cas, réhabilitation d'un modèle éducatif, sachant que le sport est un loisir essentiel des jeunes Français⁷ (Choquet *et al.*, 1999), santé des sportifs enfin. Mais puisque le problème a en réalité une longue histoire, ces motifs n'épuisent pas le « pourquoi maintenant ? »

Howard Becker nous donne un indice au niveau des *relations de pouvoir* face à la situation complexe à laquelle nous avons affaire. Un conflit peut être en effet une composante durable d'une organisation sans jamais se transformer en conflit ouvert : « Bien au contraire, empêtré dans une situation contraignante pour les deux parties, chaque groupe trouve avantage à laisser l'autre commettre certaines infractions et se garde de vendre la mèche. » (Becker, 1985, *op. cit.*, p. 148). Et la nature tacite d'une longue complicité entre des sportifs et leurs organisations (absence de suivi médical indépendant ou manque de rigueur dans le contrôle des athlètes) ne fait plus aucun doute aujourd'hui. Reconnaître le conflit révèle peut-être des *contradictions* devenues intenable au point de mettre en péril l'existence même du modèle sportif. Aussi, comme l'émet le rapport du CNRS (Wazer, *op. cit.*), l'hypothèse d'une alliance dans la reprise en main du système par l'État et l'institution sportive à l'aide d'une caution scientifique – l'expertise – face à l'autonomie débridée des « entrepreneurs de spectacles » semble judicieuse.

On saisit mieux alors le processus de réécriture de l'histoire auquel nous assistons à présent. Car l'association drogue et dopage n'est une nouveauté que pour ceux qui oublient ou occultent des travaux ayant posé le problème à une époque où il était encore inaudible. Il suffit pour s'en convaincre de reprendre l'ouvrage prémonitoire *Drogues et dopages* (De Mondenard, 1987) ou les interventions de Jean-Marie Brohm et de Claude Olievenstein analysant les rapports entre l'institution sportive et l'institution de la toxicomanie lors du colloque *Sport toxiques dépendances*⁸. Au-delà de la coloration presque humanitaire de la campagne actuelle, il faut tenir compte de motifs moins purs relatifs

7 60 % déclarent avoir une activité sportive en dehors de l'école.

8 *Sport toxiques dépendances. Actes du congrès international*, Bulletin de Liaison CNDT, numéro hors série, 1992.

au *pouvoir*, où la prétention à la nouveauté et la mise en avant de facteurs économiques relèguent des responsabilités socio-politiques et institutionnelles passées dans la constitution et la légitimation du système.

Néanmoins l'ambivalence caractérise les positions des organisations sportives et de l'État. Posture qui se traduit peut-être dans la récente signature par Marie-George Buffet du préambule d'une revue consacrée au dopage⁹ qui offre une large place à l'hypothèse du sport intensif comme conduite addictive. Toutefois l'ensemble des productions du numéro ne met pas en perspective historique les enjeux idéologiques et n'interroge pas le *sens* de l'institution sportive. Il est probable que la reconnaissance par l'État de possibles addictions sportives, en amont de l'usage de produits dopants, présente à la fois un intérêt et un risque. D'un côté, les reconnaître peut permettre de les diluer parmi le spectre des autres addictions. Le problème se déplacerait alors vers un sujet renvoyé à sa singularité et autoriserait le traitement individuel d'un « problème individuel », accentuant la dérive d'une médicalisation des rapports sociaux. En revanche, d'un autre côté, il existe une potentialité incontrôlable, de la part d'un cercle plus large d'auditeurs, d'entrevoir une « drogue sportive », d'associer les représentations du sportif et du toxicomane, ou, à tout le moins, d'envisager le sport comme une *pratique à risques* qui mettrait cette fois en cause les fondements du modèle. Et, pourquoi pas, bien que cette analyse soit fort rare, la possibilité de repérer l'analogie entre le modèle sportif et le modèle économique traversés par une idéologie commune.

Face aux écueils

Là encore, une démarche historique devrait ouvrir la voie. Philippe Jeammet rappelle d'ailleurs combien ces conduites addictives, de refus et d'autodestruction, sont datées et situées dans les pays occidentaux ou en voie d'occidentalisation, comme le signe d'un défi à l'évolution de nos sociétés (Jeammet, 1990). Si on s'appuie sur l'équation fondamentale de Claude Olievenstein entre *un sujet, un produit et un moment socioculturel*, il n'est alors plus possible de se centrer sur un pôle unique au détriment des autres et d'oublier, dans notre cas, le moment socioculturel représenté par l'institution sportive et la toute-puissance qu'elle a acquise.

D'après les minces données disponibles mais néanmoins *significatives*, le regard médical s'impose à propos d'un problème de santé publique en germe. Dans ce cadre, il faudrait par exemple pouvoir prendre en compte des problématiques peut-être antérieures à cette notion complexe d'addiction, notamment

9 La fièvre du dopage, *Autrement*, 2000, (197).

dépressives (Bergeret, 1991) et la « saturation de la dimension corporelle », semble-t-il commune à diverses formes d'addictions. Tout en prévenant les tentations hégémoniques d'un point de vue par une *approche complémentariste* (Devereux, 1985) susceptible de préserver les spécificités des multiples facteurs. Dans ce sens, la dépendance aux jeux (chez les enfants) ou au sport semble aux antipodes d'autres formes d'addictions comme la boulimie ou la drogue puisqu'on peut s'y adonner longtemps en public sans inquiétude du regard des autres. Ainsi, l'institution sportive parvient à faire écran à des conduites pathogènes, voire les encourage au point de faire de la suractivité, de la *contrainte par corps*, une norme dont on ne se dégage plus, tant qu'un incident (comme une blessure) ne réinjecte pas de la temporalité dans un univers réifié. Poser le problème du dopage nécessite d'aller jusqu'au bout de l'analyse de tous les déterminants en interaction et des responsabilités partagées. Dès lors la « croisade morale » s'avère aujourd'hui insuffisante face à un système sportif en particulier, et à une société, en général, mise en cause par des fraudes endémiques et une partie du public avide de spectaculaire. Eu égard aux contraintes structurales qui poussent à l'excès, dont le sport de haut niveau est l'*analyste* (Lourau, 1970), et sans oublier la part de responsabilité de l'athlète, les diverses modalités de dopage apparaissent comme une réponse de plus en plus probable à la situation et, d'après l'expression de Joyce McDougall, comme « une *suradaptation* au monde extérieur » (McDougall, 1978) – qui, de fait, remettent la déviance en question.

Une des recommandations préliminaire de Hegel à la *Phénoménologie de l'esprit* est toujours d'actualité devant l'évidence d'un problème social : « Ce qui est bien connu en général, justement parce qu'il est bien connu, n'est pas connu ».

Bibliographie

- ALLÈGRE C., Entretien avec Claude Allègre, *Le Monde de l'éducation*, 1999, 3.
Assemblée nationale, *Journal officiel*, Paris, 19 novembre 1998, 9181-9182.
AQUATIASS. (dir.), *Activités sportives, pratiques à risques, usages de substances dopantes et psychoactives : recherche sur la pratique moderne du sport*, Paris, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1999.
BECKER H. S., *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985, 248 p.
BERGERET J., Les conduites addictives. Approche clinique et thérapeutique. In : *Ibidem*, 1991, 3-9.
BILARD J. (dir.), *Rapport d'activité 1er semestre 2000. Écoute Dopage*, Montpellier, 2000.
BOURDIEU P., *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.
BOURDIEU P., *Contre-feux 2*, Paris, Raisons d'agir, 2001.
BOURDIEU P., WACQUANT L. J.D., *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992, 203 p.

- BROHM J.-M., Les (im)postures de recherche, *Prétentaine*, 1994, 2/3, 123-133.
- CHAMPAGNE P., LENOIR R., MERLLIÉ D., PINTO L., *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Donod, 1990.
- CHOQUET M. et al., *Jeunes, sport, conduite à risques*, Paris, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1999.
- CNRS, *Expertise collective. Dopage et pratiques sportives*, Paris, CNRS, 1998, (« Rapport de synthèse » 30 p. et « Rapport des experts » 129 p.).
- De GAULEJAC V., Irréductible social – Irréductible psychique, *Bulletin de psychologie*, 1983, XXXVI (360), 545-557.
- De GAULEJAC V., ROY S. (dir.), *Sociologies cliniques*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993.
- De MONDENARD J.-P., Et quel corps ? *Drogues et dopages. Sport et santé*, Paris, Chiron, 1987.
- De MONDENARD J.-P., *Le nouvel observateur*, 1998, 1776.
- DEVEREUX G., *Ethnopsychanalyse complémentariste*, Paris, Flammarion, 1985.
- DINE G., Emploi de molécules obtenues par méthodes biotechnologiques ou génie génétique en pratique sportive de haut niveau. In : CNRS, *Expertise collective. Dopage et pratiques sportives, op. cit.*, 1998, 82-94.
- DOUGLAS M., *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte et Syros, 1999, 114.
- DUBIEF H., *Le déclin de la IIIe République. 1929-1938*, Paris, Seuil, 1976, 135 p.
- DURKHEIM É., *Les règles de la méthode sociologiques*, Paris, Flammarion, 1988.
- ECO U., *La guerre du faux*, Paris, Grasset et Fasquelles, 1985.
- ENRIQUEZ E., Imaginaire social, refoulement et répression dans les organisations, *Connexions*, 1972, 3, 65-74.
- ENRIQUEZE., *Les jeux du pouvoir et du désir dans l'entreprise*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, 323-339.
- ESCRIVA J.-P., *Sport et dopages. Institution de la compétition, idéologie de l'excellence et conduites addictives du sport intensif*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris 7, 2000.
- GABEL J., *La fausse conscience. Essai sur la réification*, Paris, Minuit, 1962.
- GRAS A., *Grandeur et dépendances. Sociologie des macro-systèmes techniques*, Paris, PUF, 1993.
- Haut Comité de la Santé publique, *La santé en France. Rapport général*, Paris, La Documentation française, 1994, 91.
- JEAMMET P., Addiction, dépendance, adolescence. Réflexions sur leurs liens. Conséquences sur nos attitudes thérapeutiques. In : VENISSE J.-L. (dir.), *Les nouvelles addictions*, Paris, Masson, 1991, 10-29.
- LAURE P., *Le dopage*, Paris, PUF, 1995, 221 p.
- LOURAU R., *L'analyse institutionnelle*, Paris, Minuit, 1970.
- LOUVEAU C. et al., *Dopage et performance sportive. Analyse d'une pratique prohibée*, Paris, INSEP-Publications, 1995, 23-39.
- McDOUGALL J., *Plaidoyer pour une certaine anormalité*, Paris, Gallimard, 1978, 193 p.
- PAGÈS M., *Psychothérapie et complexité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993.
- RIEU M. et al., Pathologie iatrogène dans le sport. In : CNRS, *Expertise collective. Dopage et pratiques sportives, op. cit.*, 1998, 108-128.
- THOMAS L.-V., *Les chairs de la mort. Corps, mort, Afrique*, Paris, Institut d'édition sanofi-synthelabo, 2000.
- WAZER A.-M., De la règle du jeu au jeu avec la règle : le dopage dans le sport de haut niveau. In : CNRS, *Expertise collective. Dopage et pratiques sportives, op. cit.*, 1998, 20-39.